

# Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance

**Assemblée Générale Ordinaire des Délégués**



*Juin 2024*

# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



- 1) Introduction.
- 2) PV AG.
- 3) Présentation comptes, rapport de gestion.
- 4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.
- 5) Point de situation et actions.
- 6) Divers et propositions individuelles.

Président Conseil  
Président Conseil  
Direction + Réviseur  
Réviseur + Expert  
Direction + Expert  
Président Conseil

# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



**1) Introduction.**

2) PV AG.

3) Présentation comptes, rapport de gestion.

4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.

5) Point de situation et actions.

6) Divers et propositions individuelles.

**Président Conseil**

Président Conseil

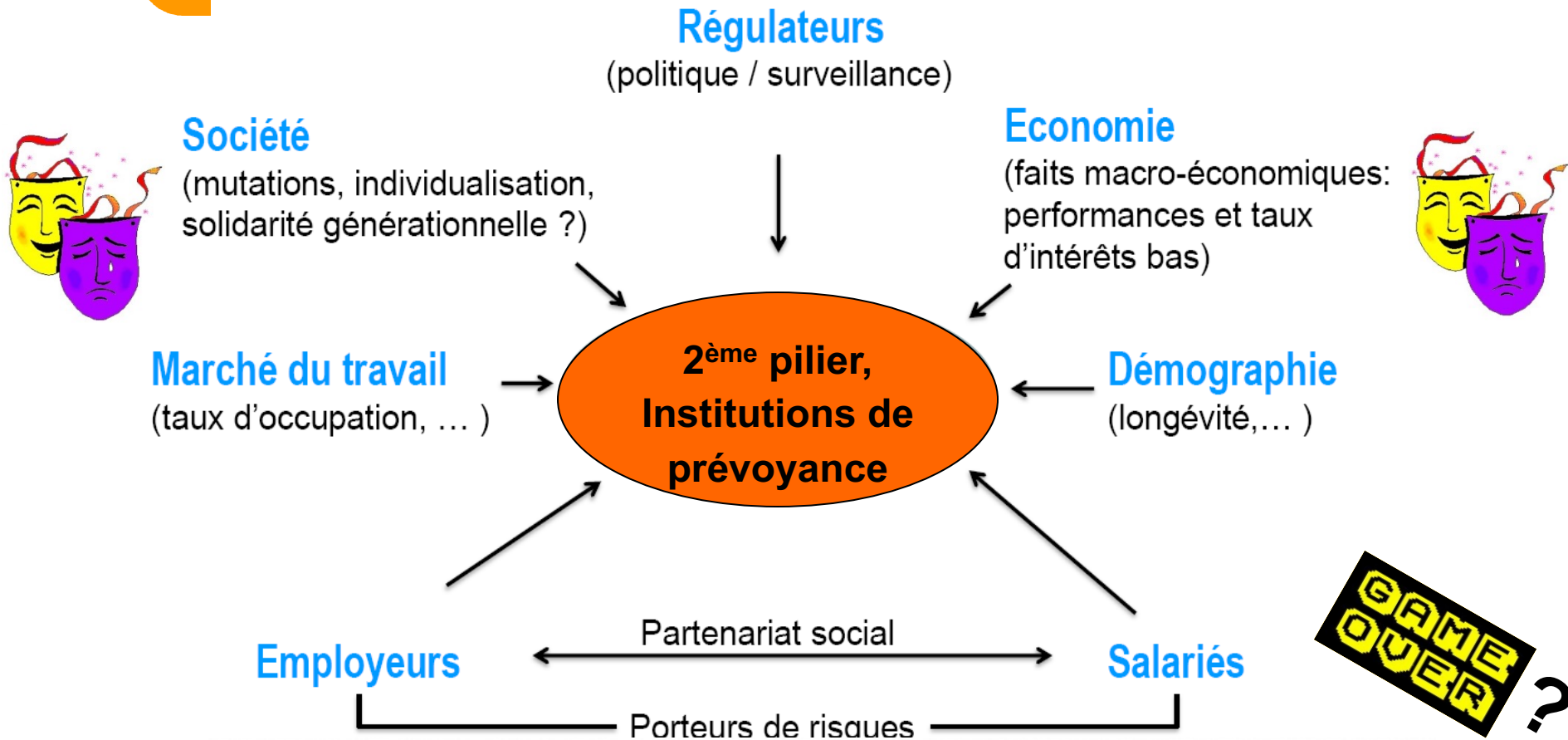
Direction + BfB

BfB + WTW

Direction + WTW

Président Conseil

# 2<sup>ème</sup> pilier : Contexte 2016-24.



La pression augmente de tous côtés sur les institutions de prévoyance

# La FISP (en chiffres) à fin 2023

## Etat des lieux et remerciements



Des indicateurs réconfortants dans un contexte agité pour le 2<sup>ème</sup> pilier.

### ✓ NOMBRE D'ASSURÉS

Elargi : 11'863 → 12'287 (22% de rentiers).

### ✓ FORTUNE DE FONDATION

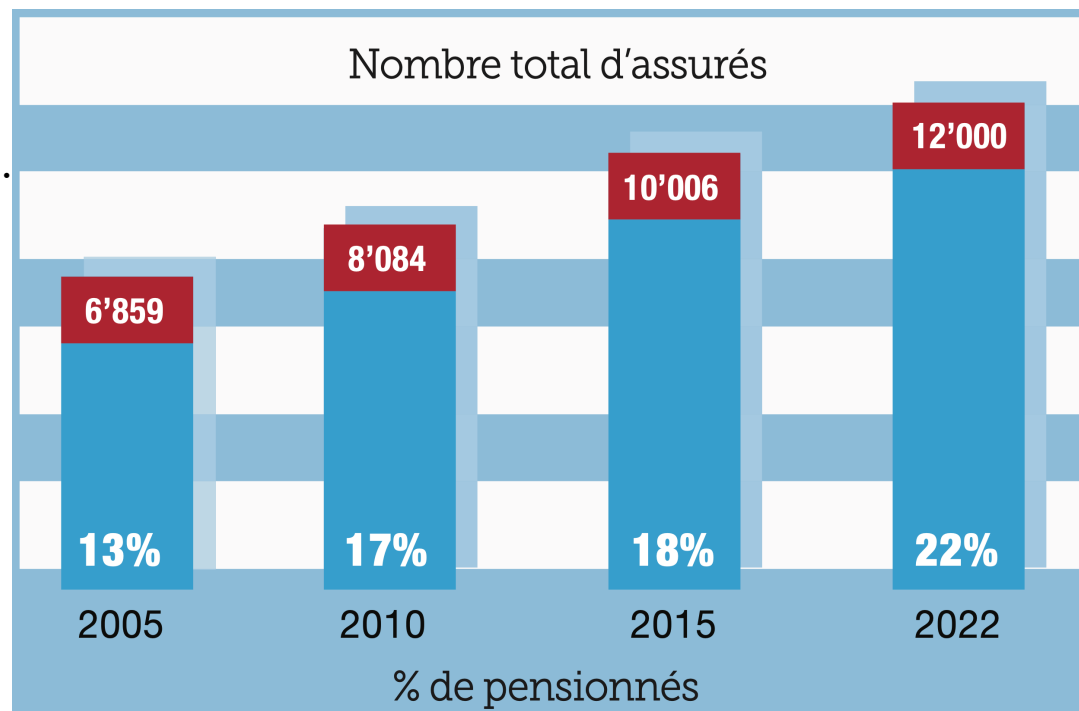
Renforcée à niveau important : 1,9 Mrd.

### ✓ PERFORMANCE FINANCIÈRE

Conforme au modèle : benchmark 3%.

### ✓ FRAIS PAR ASSURÉ

Encore améliorés : 143 CHF par assuré.



Les résultats ont permis de prendre les mesures honorant le mandat confié, pour des prestations durablement attractives pour tous :

✓ POUR LES COTISANTS ACTIFS

✓ POUR LES PENSIONNÉS

# Réponses FISP : organisation

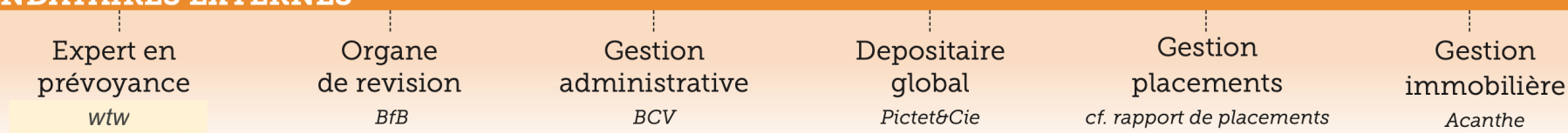
## Structure : définir et mener à bien les actions



### ORGANES DE LA FONDATION



### MANDATAIRES EXTERNES



Conseils, analyses et mandats externes ponctuels

La FISP, comme acteur d'un 2<sup>ème</sup> pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

#### Conseil de fondation au 31.12.23

##### Président

M. François HAENNI - Délégué «employeurs»  
Directeur général LBG

##### Vice-Président

M. Yves VINCKE - Délégué «assurés»  
Physiothérapeute retraité EHNV

##### Membres

Délégués «employeurs»  
M. François JACOT-DESCOMBES - Administrateur ESSC  
M. Emmanuel MASSON - Directeur RH - HRC  
M. Christophe VACHEY – DG adjoint retraité - GHOL

##### Délégués «assurés»

M. Olivier OGUEY - Infirmier-anesthésiste - HFR  
Mme Carine COLLOMB – Experte RH – CSU-nvb  
M. Laurent WILLOMMET - Médecin-chef retraité - HRC

##### Direction

M. Jean-Paul GUYON

##### Secrétaire du Conseil et de la Direction

Mme Pascale RUMO

##### Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

# Rôle de l'assemblée des délégués

## Rappels réglementaires, modalités 2024



L'Assemblée des Délégués... [et les modalités 2024](#) :

Status (article 6.2) et Règlement de prévoyance (articles 44 et 46)

- Elit les membres du Conseil de fondation : -
- Prend connaissance des rapports annuels de la Fondation :
  - [Cf. documentation transmise aux délégués.](#)
- Prend connaissance des statuts et du règlement (et leurs modifications) :
  - [Cf. site web, communications FISP.](#)
- Veille à l'information des assurés sur leurs droits et obligations (règlement) :
  - [Cf. site web, communications FISP.](#)
- Peut soumettre au CF des propositions statutaires ou réglementaires :
  - [Cf. partie dédiée. Traité point 6\) OJ.](#)
- Avalise les modalités des indemnités du Conseil de Fondation : -

# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



1) Introduction.

2) **PV AG.**

3) Présentation comptes, rapport de gestion.

4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.

5) Point de situation et actions.

6) Divers et propositions individuelles.

Président Conseil

**Président Conseil**

Direction + BfB

BfB + WTW

Direction + WTW

Président Conseil



# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



1) Introduction.

2) PV AG.

3) **Présentation comptes, rapport de gestion.**

4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.

5) Point de situation et actions.

6) Divers et propositions individuelles.

Président Conseil

Président Conseil

**Direction + BfB**

BfB + WTW

Direction + WTW

Président Conseil

# Comptes

## Rapport de gestion



- Document envoyé aux délégués.
- Intégré dans le « rapport annuel FISP » au cours de l'été, consultable sur [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch).
- Rappel : évolutions du règlement de Prévoyance 2020-24.



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE  
SANITAIRE DE PREVOYANCE

**Rapport annuel 2023**

### Aux délégués de la FISP

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans notre courrier de mai 2024, et après l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation du 6 juin, vous trouverez ci-après les informations usuelles, relatives à l'exercice 2023 :

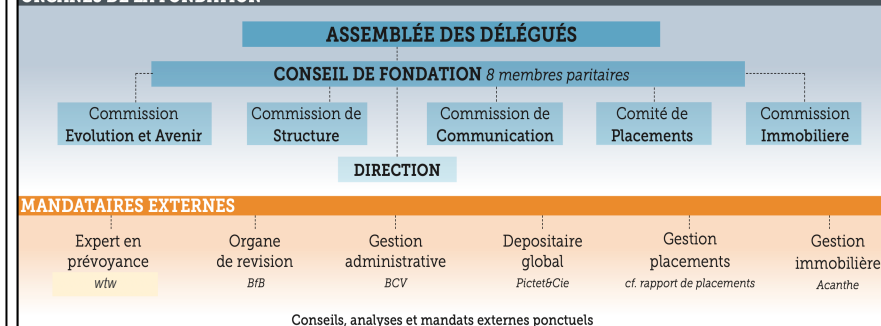
- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

Ces données vous sont transmises à titre de pré information en vue de l'Assemblée Générale du 19 juin, et seront intégrées dans le **Rapport Annuel 2023** disponible dans l'été sous [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch).

Sincères salutations.

### La FISP en un coup d'œil – 31.12.2023.

#### ORGANES DE LA FONDATION



	2023	2022
Degré de couverture	101,3%	100,3%
Assurés actifs	9'562	9'242
Bénéficiaires de rentes	2'725	2'621
Fortune gérée (Miards CHF)	1,9	1,8

# Comptes

## Actif et Passif du bilan



<i>en millions CHF</i>	2022	2023
▪ Liquidités	63	84
▪ Titres	1615	1643
▪ Immeubles	105	106
▪ Comptes de régularisation	22	26
TOTAL	1805	1859
▪ Dettes et comptes régularisation	31	28
▪ Capitaux de prévoyance actifs	1103	1138
▪ Capitaux de prévoyance rentiers	597	609
▪ Provisions techniques	69	61
▪ Réserve de fluctuation de valeurs	5	23
▪ Excédent / Découvert	0	0
TOTAL	1805	1859

# Comptes

## Compte d'exploitation (prévoyance, placements rpc26)



<i>en millions CHF</i>	2022	2023
■ Cotisations et apports	111	117
■ Prestations d'entrée	82	67
■ Rentes et capitaux	- 61	- 64
■ Prestations de sortie	-106	- 87
■ Réassurance	0	1
■ Variation engagements	- 18	- 39
Résultat activité de prévoyance (*)	8	- 5
(*) Résultat intégrant l'évolution des bases techniques et réserves de longévité :		
° Taux technique adapté (2,75%)	<b>+ Réserve taux conversion favorable (100%).</b>	
° Bases LPP 2020	<b>+ Réserve future adaptation taux technique (0).</b>	
■ Résultat net des titres	- 191	20
■ Résultat net des immeubles	5	4
Résultat des placements (**)	- 186	24

(\*\*) Résultats découlant de la gestion financière, notamment du fait de plus-values comptables 2022-23 essentiellement marchés actions, et devises.

# Comptes

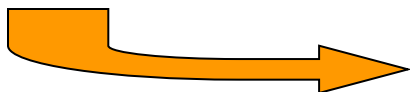
## Rapport sur les placements



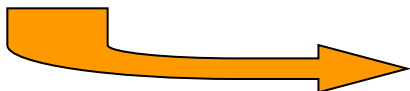
Extraits : « Avoir un cap... et se **préparer** aux turbulences ».

- 2020-23 – **Au rendez-vous** d'années de tous les extrêmes : Rendement respectable : validation du modèle « in vivo ». Préparation des rendements futurs : fin de la baisse des taux.
- **Performance conforme - Sans handicap de diversification** : Modèle aux techniques de création de valeur complémentaires. Résister aux chocs devises, actions, obligations, **actuels et à venir**.

- **Maîtriser les coûts d'opportunité, Accéder aux meilleures pratiques.**



- **Maintenir vigilance et efficacité sur les enjeux majeurs, Réduire les frais.**



- Analyse protection des gains intermédiaires, suivi des risques obligataires, sélection produits,...
- Objectifs de prévoyance, asymétrie de bénéfice pour les assurés.



- Document envoyé aux délégués.
- Inséré dans le rapport annuel FISP dans l'été, consultable sur [fisp.ch](http://fisp.ch).

# Comptes

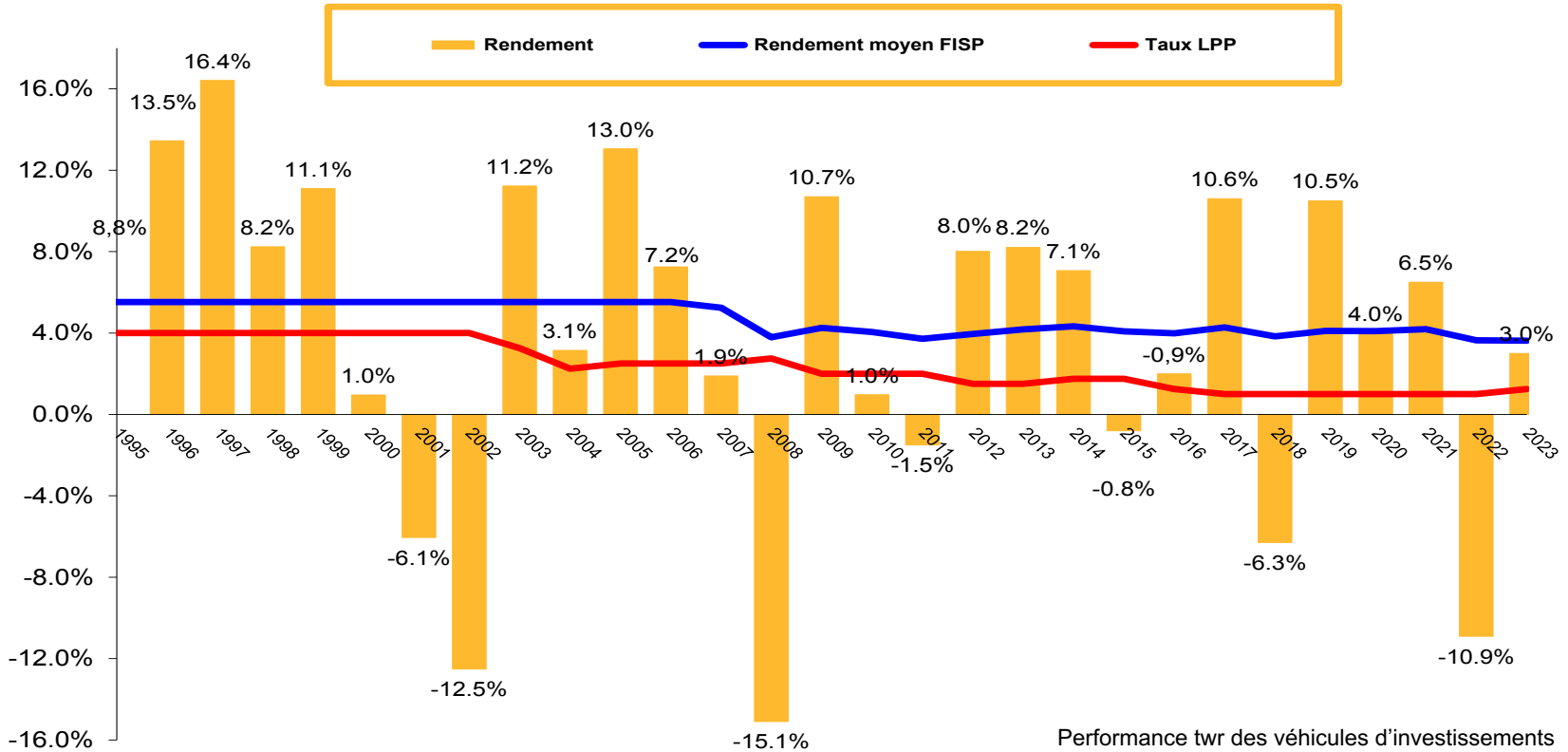
## Rendement du portefeuille FISP

Extrait du rapport sur les placements 2023 :

- Impératifs des **actions de gouvernance**.
- Contexte, Revues « ALM » : s'adapter.
- Rendements actuels/futurs : choix et modalités.
- **Gestion des risques attentive aux opportunités**.



Actifs FISP	Rendement
Obligations	-, suite ?
Immobilier	+/-, suite ?
Alternatif	+/-
Actions	+/-, suite ?



Performance twr des véhicules d'investissements

# Comptes

## Compte d'exploitation général



<i>en millions CHF</i>	2022	2023
■ Résultat activité prévoyance <small>yc provisions</small>	8.3	- 3.4
■ Résultat des placements <small>yc autres produits</small>	- 186.1	24.0
■ Frais d'administration	- 1.8	- 1.8
« Excédent » des charges/produits	- 179.6	18.8

### Utilisation excédent charges/produits :

■ Diminution déficit technique	0	0
■ Variation réserve de fluctuation	179.6	- 18.8
■ Excédent charges/produits :	0.0	0.0

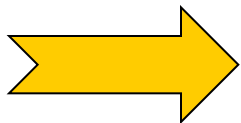
# Comptes

## Gestion des risques et Réserve de fluctuation



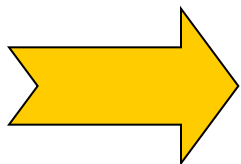
Bref rappel - En 2008 :

- Grâce aux réserves accumulées, amortissement d'une crise exceptionnelle.
- Malgré la baisse historique des bourses, sous-couverture limitée à 93.4%



- Application d'un **concept d'assainissement** équilibré, défini conformément à la loi et au règlement.

- Bien fondé des priorités du Conseil de Fondation :



- **Gestion des risques** vigilante et évolutive.
- **Efficacité et Gouvernance** en faveur des assurés.



# Comptes

## Gouvernance et redistribution aux assurés

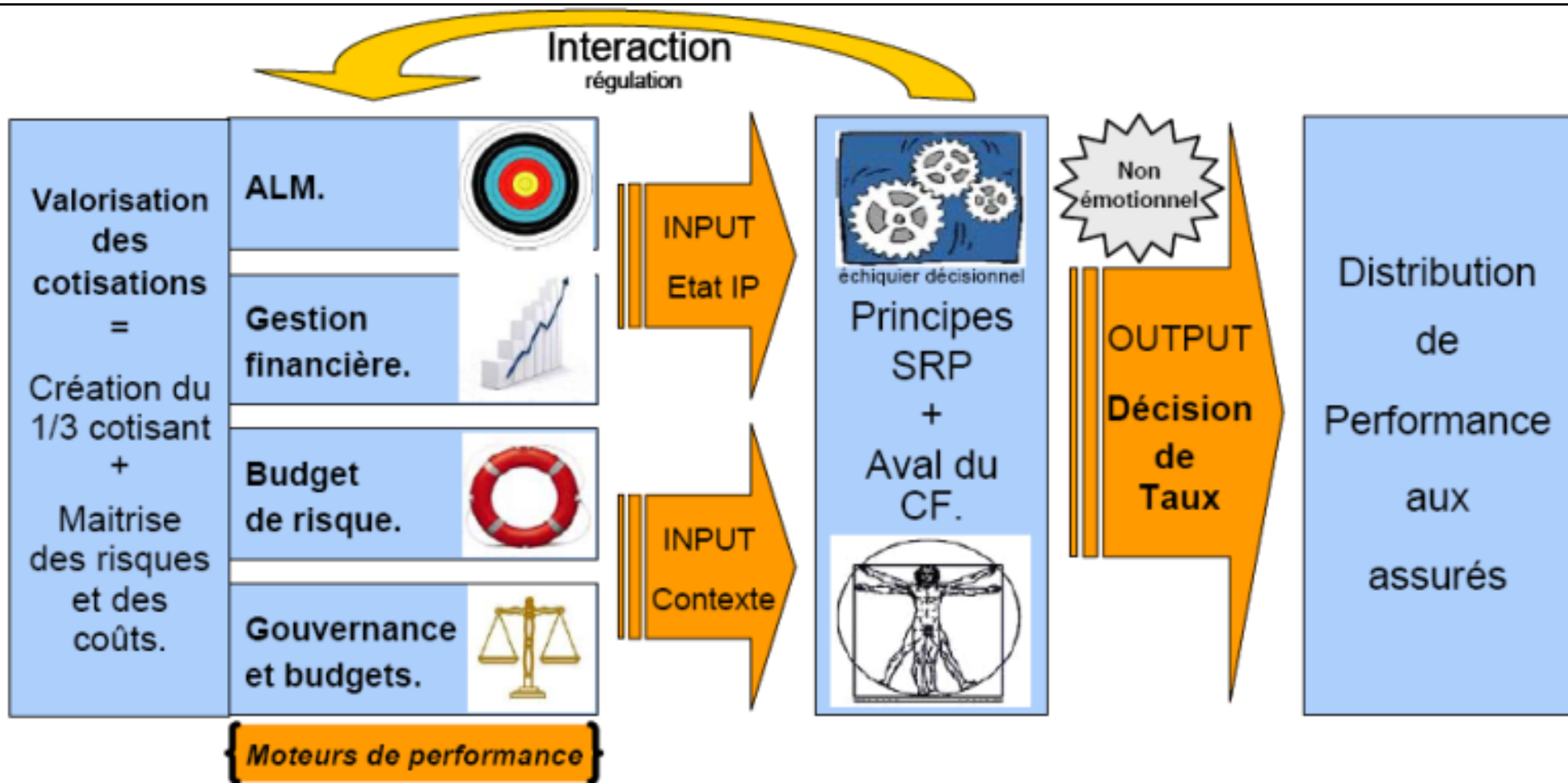


- 2008 Gestion risques : coussin de **sécurité** réduit l'impact de la crise.
- 2009 Exploiter la reprise sans abandon de gestion prudentielle: **équilibre**.
- 2010-11 Faire face à la volatilité **sans prêter la prévoyance**: taux de 2%
- 2012 Conformément aux **règles et possibilités**, taux de 2,50%.
- 2013, 14, 15, 16 : taux : 3,00%, 3,25%, 2,50%, 1,50%.
- 2017, 18, 19, 20, 21 : taux : 2,50%, 1%, 2,50%, 2,00%, 2,50%.
- 2022 et 23 : Conformément aux **règles et possibilités**, **taux de 1,25%**
  - **Couverture : préservé** → **101,3%** (variations des marchés; utilisation des **réserves**).
  - **Nécessité de constituer la RFV** : Objectif visé pas encore atteint.
  - **Utilisation responsable de normes raisonnables** :  
Système de redistribution de performance (SRP) = cadre décisionnel gouvernant  
Adaptation des réserves de rentes par fixation d'un taux technique adéquat
- 2024 Application 1,25% (yc surobligatoire).

# Réponses FISP : buts et fondamentaux

Protéger création et distribution de valeur aux assurés.

- Créer la valeur nécessaire : des moteurs de performance à régler !...
- Assurer des **normes responsables** de distribution : cadre décisionnel gouvernant.

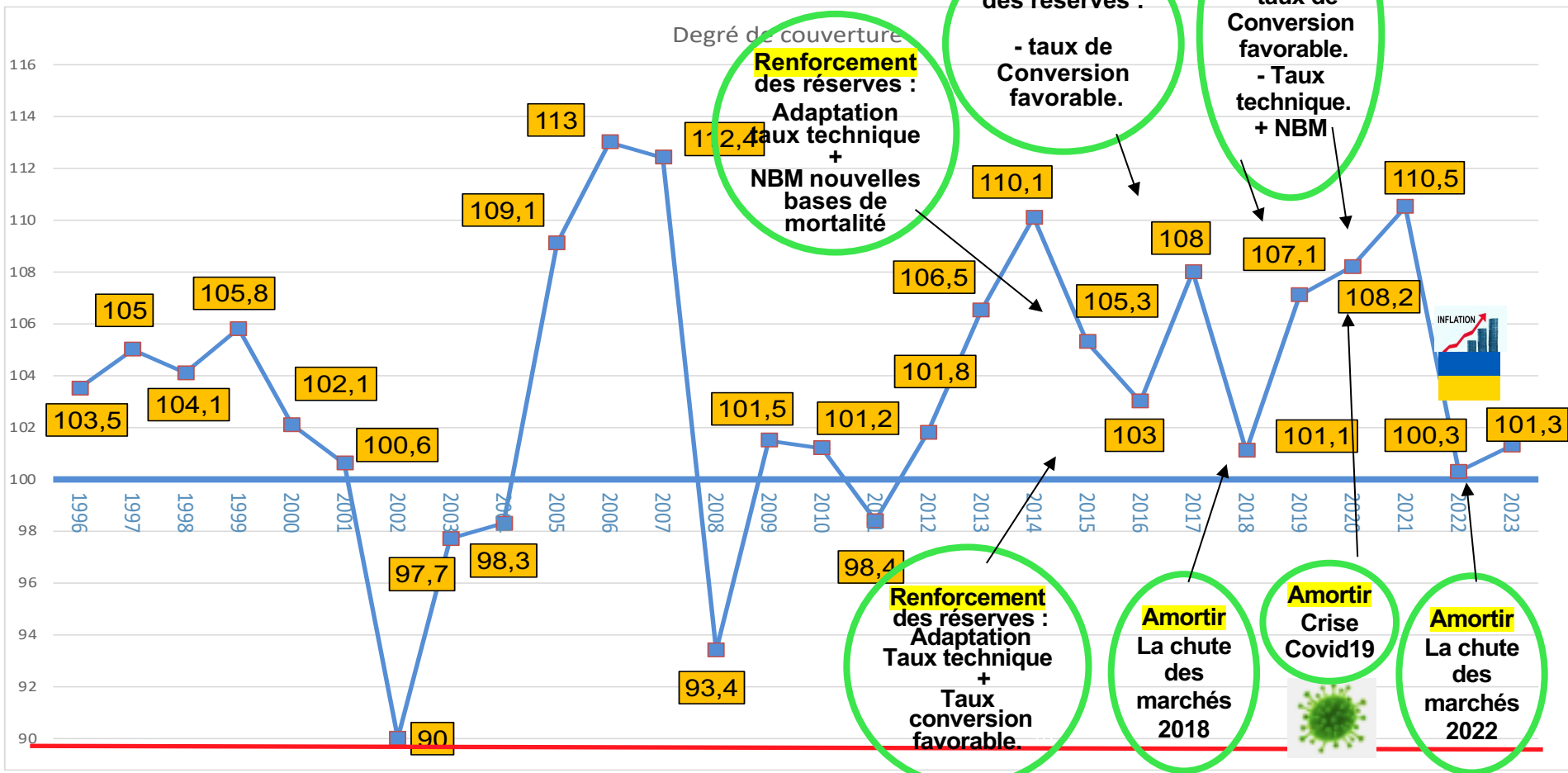


# Comptes - Evolution du degré de couverture

Un travail d'expert pour amortir les crises.



## Fonds libres



# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



- |  |                   |
|--|-------------------|
| 1) Introduction.                                       | Président Conseil |
| 2) PV AG.  | Président Conseil |
| 3) Présentation comptes, rapport de gestion.           | Direction + BfB   |
| 4) <b>Rapports organe de contrôle et expert agréé.</b> | <b>BfB + WTW</b>  |
| 5) Point de situation et actions.                      | Direction + WTW   |
| 6) Divers et propositions individuelles.               | Président Conseil |

# Rapport de l'organe de contrôle

31.12.2023



BfB Fidam révision SA  
Avenue des Baumettes 23  
Case postale 400  
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46  
Téléfax +41 (0)21 641 46 40  
E-mail : contact@bfbvd.ch

BfB

**Fondation interprofessionnelle  
sanitaire de prévoyance (FISP)  
Prilly**

Exercice 2023

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation

Comptes annuels

# Rapport de l'expert agréé

## Bilan technique (BT) : expertise et annexes



# Comptes

BT : robustesse réserves, taux technique



## Attestation d'expert

Sur la base de notre examen de la Fondation au 31 décembre 2023, et en notre qualité d'expert agréé au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés ;
- La Fondation offre, à la date de référence, la garantie qu'elle est en mesure de respecter ses obligations ;
- Les dispositions actuarielles règlementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales ;
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié.

### 5.4. EVOLUTION DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

**(bases LPP2020, taux technique 2,75%)**

	31.12.2023	31.12.2022
Solde du capital de couverture au 1er janvier	597'250'599.15	586'125'816.15
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	25'773'135.85	25'255'329.00
Modification liée au changement des bases techniques	-14'089'577.75	-14'130'546.00
<b>Total du capital de couverture pour les rentiers</b>	<b>608'934'157.25</b>	<b>597'250'599.15</b>
Nombre de rentiers (détails sous point 2.2.)	2'725	2'621

# Comptes

## BT : Statistiques



### Evolution du 01.01.2022 au 01.01.2024

	LPP 2020, i = 2.25%
	01.01.2022
Nombre d'assurés	8 995
Salaires assurés	620 075 140
Rentes de retraite projetées	190 621 116
Rentes d'invalidité assurées	296 130 468

	LPP 2020, i = 2.50%	LPP 2020, i = 2.75%	Variation (+/-)
	01.01.2023	01.01.2024	
	9 242	9 562	3,5%
	639 677 669	678 858 099	6,1%
	196 309 308	222 809 196	13,5%
	305 425 104	334 191 574	9,4%

Capitaux épargne (des actifs)		1 075 409 155
<b>Provision totale des rentiers</b>	<b>2 524</b>	<b>615 517 259</b>
- Rentes de retraite	1 978	509 685 799
- Rentes de conjoint	153	28 864 120
- Rentes d'invalidité (yc épargne)	228	73 104 749
- Rentes d'enfant	165	3 862 591
<b>Pris en charge par le réassureur</b>		<b>-29 391 443</b>
<b>Provisions techniques</b>		
- sinistres en suspens		6 451 300
- adaptation bases techniques		2 771 742
- baisse du taux technique		21 613 430
- rentes Pont AVS employeur		1 667 725
- taux de conversion favorable		57 672 231
<b>Total des engagements</b>		<b>1 751 711 399</b>

	LPP 2020, i = 2.50%	LPP 2020, i = 2.75%	Variation (+/-)		
	01.01.2023	01.01.2024			
	1 103 061 207	1 137 590 618	3,1%		
	2 621	629 527 017	2 725	644 830 281	2,4%
	2 061	521 878 057	2 158	532 939 943	2,1%
	164	30 452 685	176	34 316 517	12,7%
	222	72 868 330	220	73 261 896	0,5%
	174	4 327 944	171	4 311 925	-0,4%
		<b>-32 276 418</b>		<b>-35 896 124</b>	11,2%
		5 320 815		5 096 664	-224 151
		5 652 657		8 660 522	3 007 865
		0		0	0
		1 726 153		1 731 647	5 494
		56 269 960		45 855 123	-10 414 837
		<b>1 769 281 391</b>		<b>1 807 868 731</b>	38 587 340

Fortune nette de prévoyance	1 935 950 258
-----------------------------	---------------

	1 773 954 687	1 831 318 486	57 363 798
--	---------------	---------------	------------

Découvert technique	0
Réserve fluctuation de valeurs	184 238 859
<b>Total - en CHF</b>	<b>184 238 859</b>
- en % des engagements	10,5%

	0	0	0
	4 673 296	23 449 755	18 776 459
	4 673 296	23 449 755	18 776 459
	0,3%	1,3%	1,0%



# Rapport de l'expert agréé

## Conclusions



### 5.5. RESULTATS DE LA DERNIERE EXPERTISE ACTUARIELLE

Une expertise technique a été établie au 31.12.2023 / 01.01.2024.

- Taux de couverture 101.3% (2022:100.3) du fait du rendement et du relèvement du taux d'intérêt technique.
- Bases techniques : LPP 2020, projetées en 2021, taux d'intérêt technique 2.75%. Toutes les provisions nécessaires (catalogue de la DTA 2 de la CSEP) sont constituées à hauteur de leur objectif.
- Financement complet, compensant en partie les coûts des arrivées en retraite. Indicateurs structurels positifs et capacité d'assainissement bonne (notamment: marge rendement attendu / besoin long terme).
- Taux de couverture près de 100%. Taux technique cohérent avec attente de rendement et DTA 4: le CF souhaitant l'appliquer sans trop de variations, il n'y a pas beaucoup de marge pour amortir une mauvaise année 2024. Le rendement devrait permettre de renforcer à terme la RFV (7.8% de l'objectif, 31.12.2023).

L'expert recommande à la fondation de :

- Conserver la marge sur cotisations pour financer une partie des pertes lors des mises en retraite, tant que les taux de conversion réglementaires sont supérieurs aux taux actuariellement neutres ;
- Suivre les évolutions de la marge du taux d'intérêt technique par rapport à la borne supérieure et au rendement attendu, notamment en fonction des résultats de l'étude ALM de 2024 ;
- Adapter le règlement des provisions et réserves en introduisant les principes de constitution éventuelle d'une provision pour les fluctuations dans l'évolution du risque chez les bénéficiaires de rentes et d'une provision pour augmentation des rentes lors de sa prochaine révision.

En outre, l'expert invite le Conseil de fondation à examiner les conséquences de l'acceptation par le peuple du versement d'une 13<sup>ème</sup> rente AVS sur la rente Pont AVS (employeur et employé).

# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



- |   |                        |
|---|------------------------|
| 1) Introduction.                                | Président Conseil      |
| 2) PV AG.                                       | Président Conseil      |
| 3) Présentation comptes, rapport de gestion.    | Direction + BfB        |
| 4) Rapports organe de contrôle et expert agréé. | BfB + WTW              |
| 5) <b>Point de situation et actions.</b>        | <b>Direction + WTW</b> |
| 6) Divers et propositions individuelles.        | Président Conseil      |

**Les informations à disposition des délégués sont intégrées dans la documentation transmise en 2024, et dans les supports publiés sur le site web [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch).**

# Commissions et direction FISP

Point de situation et actions

Présentation à l'assemblée des délégués



*juin 2024*

# Commissions et direction FISP

Illustrer : résultats obtenus pour les assurés.

Expliciter : moyens mis en œuvre et mesures prises.

En 2022 :

- Enjeux du 2<sup>ème</sup> pilier et plan d'actions FISP : synthèse et éclairages sur 4 grands projets.
- **Prendre Soins, 4 exemples** : valeurs de référence et marqueurs identitaires, gestion des enjeux ALM-ESG, efficacité économique et besoins des adhérents, gestion de la relève.

En 2023 :

- **Eclairage raisonné** : les « + » et les « - » du modèle FISP.
- Choix faits en fonction des objectifs, conséquences en terme de compétitivité.

En 2024 :

- **Eclairages sur les futurs ajustements des taux de conversion.**



*juin 2024*

Illustration par  
un exemple

# Communication

Conférences 2015, 17, 19, 22, 23 et 24



## La caisse de pensions FISP, votre solution 2<sup>ème</sup> pilier

### Les caractéristiques :

- Fondements historiques, contexte actuel, plan d'actions FISP.
- Synthèse : buts, mission, modèle, résultats, positionnement.

### Les prestations et services :

- Des possibilités continuellement adaptées à vos besoins.
- Indicateurs de qualité et supports didactiques.

### Comment se servir au mieux de sa caisse de pensions :

- Volants de manœuvre et latitudes pour interagir avec la FISP.
- Faire des choix en fonction de vos besoins.

# Conférence FISP

## Sommaire des thèmes



### La caisse de pensions FISP, votre solution 2<sup>ème</sup> pilier

#### Valeurs de référence FISP : un modèle dédié aux assurés

- Caisses de pensions et 2<sup>ème</sup> pilier : enjeux majeurs.
- Le modèle FISP : réponses et avantages **illustrés**.
- **Marqueurs identitaires** prestations : la FISP et la « LPP ».

#### Prestations FISP : se **servir** au mieux de son 2<sup>ème</sup> pilier

- Adaptée à vos besoins : comment interagir avec la FISP.
- **Portails « Extranet »** : pour les assuré(e)s et les adhérents.
- Faire des choix en fonction de vos objectifs.

# Conférence FISP

## « Rappel »: une caisse de pensions...

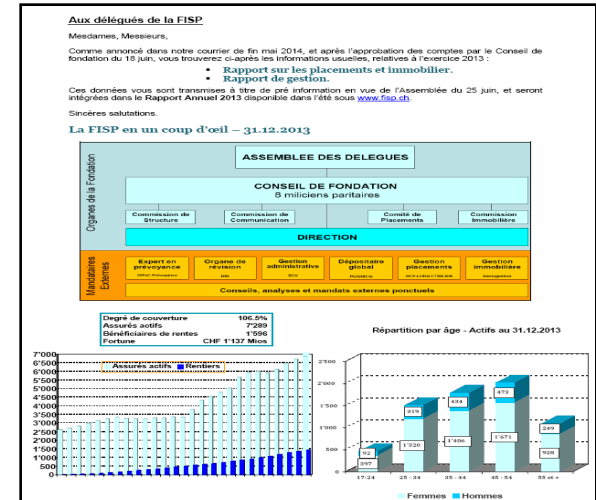


- Un rapport et des comptes ?... →

Avant tout, une **mission multiple** :

- **Assurer des prestations** de prévoyance (épargne, retraite, décès, invalidité, .....)
- **valoriser des cotisations** confiées,
- **gérer des risques**,
- à **court** et à **très long terme**,
- dans un **cadre** légal normé :

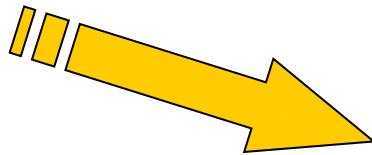
Le « **2ème pilier** »... →



- **Le 2ème pilier** ??

**Le 2<sup>ème</sup> pilier : monde complexe et spécialisé.**  
Des **déterminants** face aux nombreux défis et biais.

- **Au centre de débats de société majeurs.**
- **Responsabilités essentielles** (financières, sociétales).



- **Dimensions multiples.**
- **Nombreux intérêts.**

- **Déterminant 1** : Objet de la caisse et volonté du fondateur.
- **Déterminant 2** : Capacité du CF à assurer la mission.
- **Gestion efficace, gouvernante, évolutive.**
- Appel aux professionnels **raisonnables** (pro-assurés).
- Payer (**seulement**) pour les plus-values souhaitables.
- Être éclairé sur **enjeux**, pas seulement financiers (1'200 Miards).



# « Préoccupations » des Suisses :

> La Prévoyance professionnelle aux 1<sup>ères</sup> places...



## Les dix principales préoccupations des citoyens suisses

Préoccupation	2022	2021	2020	2019	2022
	<i>Position</i>				
Protection de l'environnement / changement climatique*	1	2	4	4	39%
AVS / prévoyance vieillesse	2	3	2	1	37%
Questions énergétiques/énergie nucléaire / Sécurité de l'approvisionnement	3	10	10	12	25%
Relations avec l'Europe, UE, accord-cadre, accès au marché européen	4	4	7	8	25%
Inflation / dépréciation monétaire	5	23	16	14	24%
Santé / assurance-maladie	6	5	6	2	24%
Sécurité de l'approvisionnement (énergie, médicaments, produits alimentaires)	7	--	--	--	21%
Guerre en Ukraine	8	--	--	--	20%
Étrangers**	9	6	5	3	19%

## Un contexte passionné et de grande exigence

Réponses explicites : valeurs de référence (FISP Info 18)



Dans leurs préoccupations sur la prévoyance professionnelle et la retraite, les assurés :

- Attachent une grande importance à une couverture de grande qualité de leurs besoins et à une gestion loyale de leur 2<sup>ème</sup> pilier.
- Comptent aussi, comme leurs employeurs, sur un niveau élevé de service et de performance, et sur une maîtrise des risques et des coûts liés à cette activité.

**Les solutions FISP s'inscrivent dans ce contexte de grande exigence, avec des réponses claires à des questions fondamentales : comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ? Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ? Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?...**



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE SANITAIRE DE PREVOYANCE

N° 18 - Automne/Hiver 2019

**FISP - L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme**

**Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels**

# Un contexte passionné et de grande exigence

Réponses explicites: enjeux ALM & ESG (FISP Info 20-21)



Dans leurs préoccupations sur la prévoyance professionnelle et la retraite, les assurés :

- Attachent une grande importance à une couverture de grande qualité de leurs besoins et à une gestion loyale de leur 2<sup>ème</sup> pilier.
- Comptent aussi, comme leurs employeurs, sur un niveau élevé de service et de performance, et sur une maîtrise des risques et des coûts liés à cette activité.

- Comment mon 2<sup>ème</sup> pilier répond-il à ses obligations financières et ses responsabilités fiduciaires et sociétales ? Comme satisfait-il à ses obligations de moyens, d'entreprendre ?
- Comment ma caisse s'adapte-t-elle pour répondre aux défis et renforcer ses capacités de résilience aux épreuves - voire disruptions
- que traversent nos sociétés et systèmes de prévoyance sociale ?



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE SANITAIRE DE PREVOYANCE

N° 18 - Automne/Hiver 2019

**FISP - L'engagement  
de prendre soin des  
assurés et adhérents  
sur le long terme**

**Répondre de manière  
proportionnée et  
explicite aux enjeux  
majeurs, conjoncturels  
et structurels**

# Information Délégués



Réponses aux défis : mesures et résultats

GAME  
OVER ?

NON - NON - NON

Courage – Ambition – Préparation...

...+ Pesée raisonnable des enjeux !



**FISP : stratégie et positionnement clairs.**

Relever les défis du 2<sup>ème</sup> pilier.



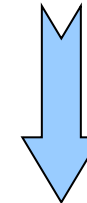
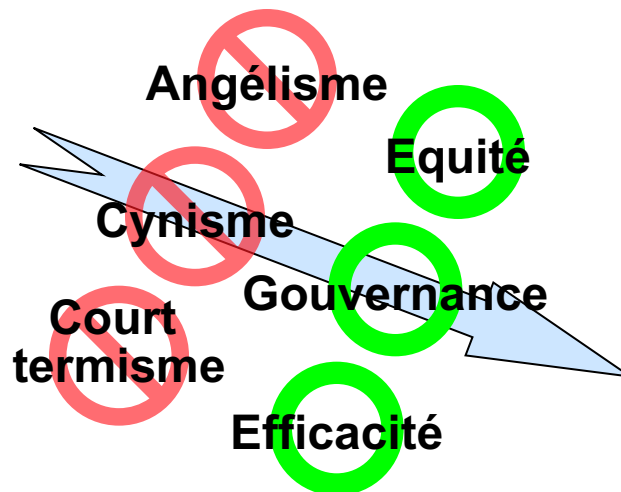
## « Les solution FISP aux enjeux de prévoyance ? Réponses techniques, Valeurs humaines »

### Enjeux 2ème pilier Attentes assurés

- Financier.
- Extra-financier.
- Divers défis.



Les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques, ni équivalentes.



Contexte anxiogène ?  
Raison et responsabilité offrent  
les seules solutions viables.

Fortifier durablement  
un modèle authentiquement dédié  
au seul intérêt des assurés.

# Information Délégués



Réponses aux défis : mesures et résultats

## **AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :**

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

## **FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :**

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maîtrise des coûts (appel d'offres).

## **ADAPTER LA SOLUTION 2<sup>ÈME</sup> PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :**

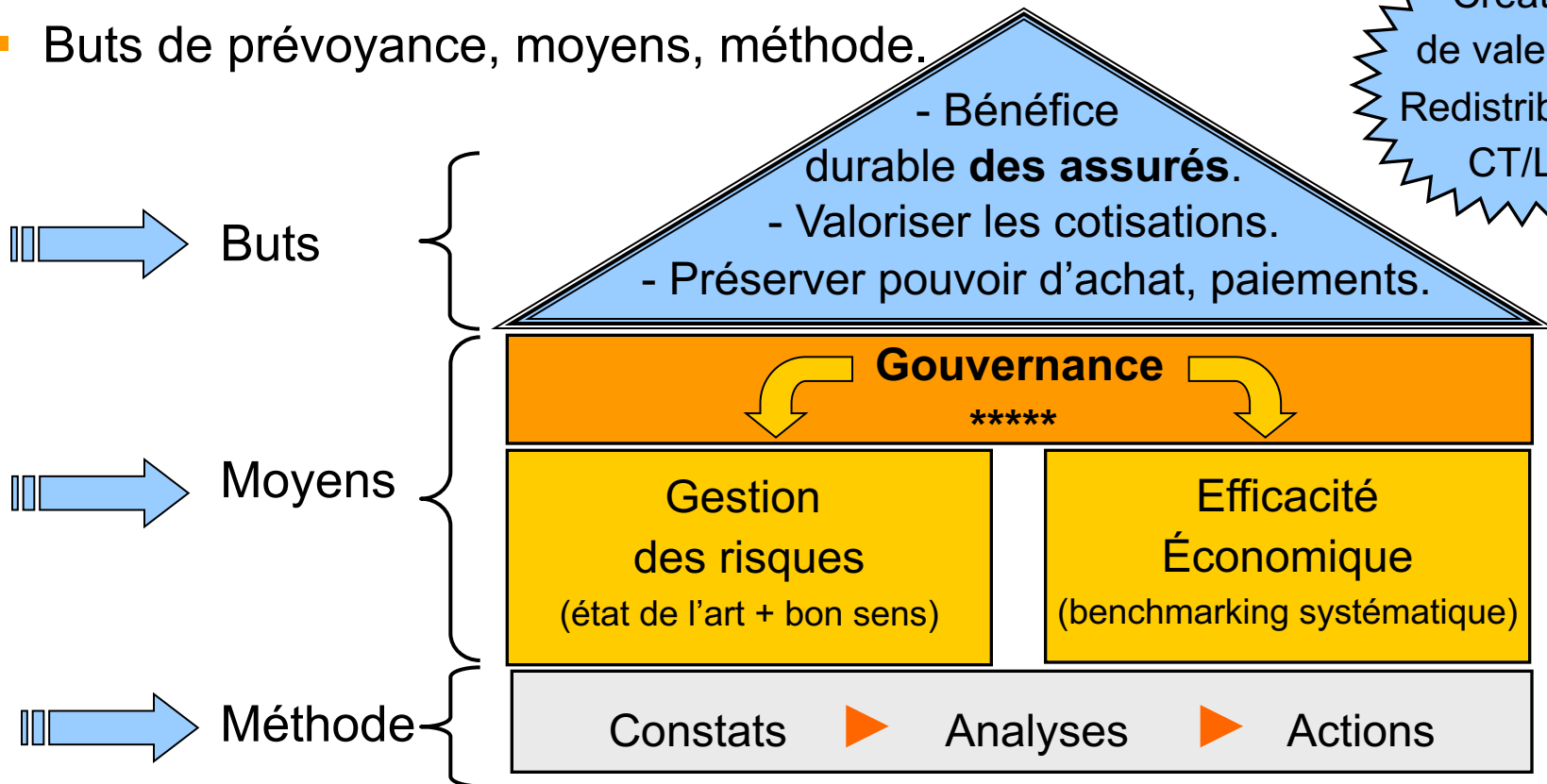
- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.

# Réponses FISP : buts et fondamentaux

## Mission et modes d'actions



- Buts de prévoyance, moyens, méthode.



Création de valeur + Redistribution CT/LT

- Les moteurs :



# Réponses FISP : organisation

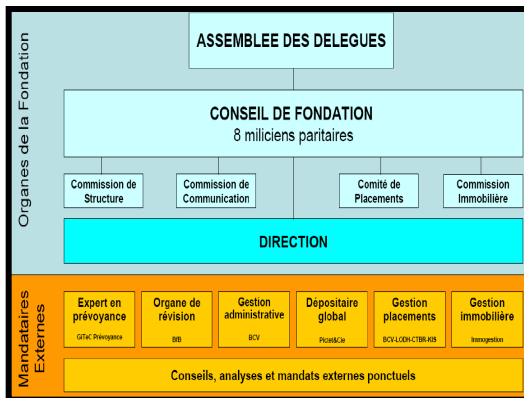
Structure : définir et mener à bien les actions

**Organisation évolutive : exercer les responsabilités et gérer les enjeux légaux et financiers du 2<sup>ème</sup> pilier.**

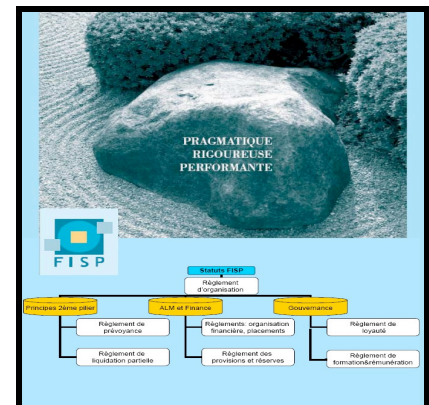
- Comprendre les enjeux.
- Décider des mesures.
- Réaliser les actions.

■ Structure **autonome** via **compétences** loyales et **internes**.

■ Meilleures pratiques **bonne gouvernance** et **bon sens**.



- Pragmatisme + Rigueur.
- Processus + Humain.





**Réponses FISP : priorités « attractivité durable »**  
Implémenter la stratégie : buts prioritaires et modalités



**BUTS**

**Modèle FISP**

**ATTRACTIVITE**

2007-2024

- **Protection proches.**
- **Pouvoir d'achat.**
- **Réponses aux besoins.**
- **Proximité.**

- **Mutuel.**
  - **Paritaire.**
  - **Valeurs.**
- 100% assurés.**
- **Milicien... et Professionnel !**

**Deux outils**

**Gestion des risques**  
(création de valeur)  
+  
**Gestion des coûts**  
(efficacité budgétaire)

**UNE OFFRE**

« + »

large souple efficace

- **Prestations risques.**
- **Prestations retraite.**
- **Services.**

**Un 2<sup>ème</sup> pilier en osmose avec  
Le monde des soins**

**« Prendre Soin »  
Notre engagement stratégique**

**L'ADN  
des parties prenantes essentielles  
à la FISP**

**La traduction essentielle  
de marqueurs identitaires essentiels**

**Mettre  
en oeuvre les  
meilleures  
pratiques, guidées  
par un engagement  
éminemment  
humain,**

**«Prendre Soin»**



# Conférence FISP

Vos interlocuteurs



**Jean-Paul Guyon**  
*Direction*



**Vito d'Andrea**  
*Gestion*



**André Gilliéron**  
*Expert en prévoyance*

# Conférence FISP

« Rappels »: une caisse de pensions...

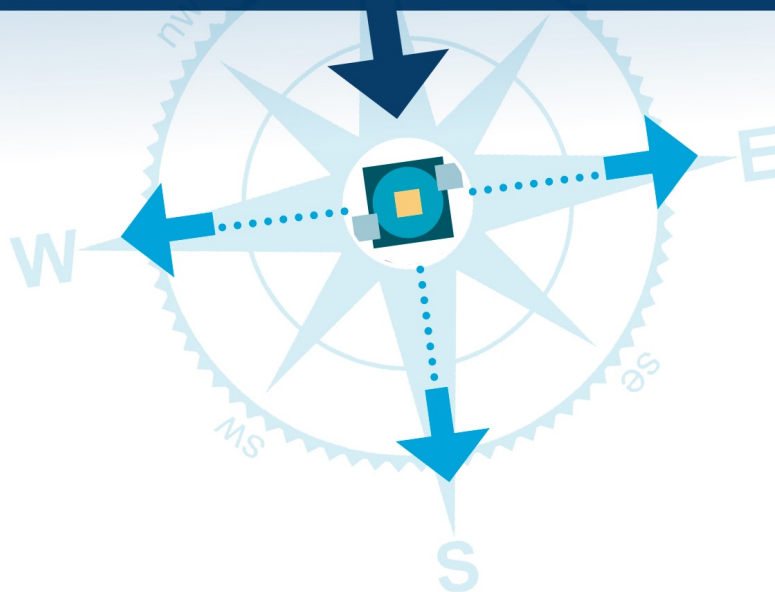


## Quelles sont les ressources financières d'une Institution 2<sup>ème</sup> pilier ? A quoi servent-elles ?

Les ressources financières, 3 cotisants principaux :

- 1/ Vos cotisations : une part pour l'épargne-retraite, une part pour les risques décès invalidité
- 2/ Les cotisations de votre employeur : idem.
- 3/ Le résultat des placements financiers : le rendement du «3<sup>ème</sup> cotisant».

**Gestion des coûts  
prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier**  
Frais de réassurance des risques  
assurés et de gestion de la Fondation.



**Rémunération  
des avoirs des assurés**

Intérêts attribués aux avoirs des  
assurés (comptes d'épargne  
des assurés actifs, réserves  
de rentes des pensionnés).

**Paiements des prestations assurées, gestion des provisions et des réserves**

- 1/ Versement aux assurés des prestations (rentes de pensionnés, paiements en cas d'invalidité et de décès, libre-passage).
- 2/ Variation des provisions techniques (utilisation pour payer les prestations échues, mise en réserve pour les prestations futures).
- 3/ Variation des réserves financières (amortir les fluctuations de valeurs des marchés financiers).

**Présentation « Peer Group » - Ajustements TC  
(réalisé expert en prévoyance / Chiffres publics)  
et... QUESTIONS / REPONSES**



# Conférence FISP

24.04.2024 : un ordre du jour  
« sur mesure »



- 1) Introduction et point de situation général.
- 2) Comparaison « peer group » et Ajustements TC.
- 3) Présentation autour du certificat de prévoyance.
- 4) Vos autres questions, nos réponses.
- 5) Clôture et apéritif.

# Peer group et Ajustements des taux de conversion

## Rappels introductifs.



### Supports d'information « TC » (à partir de mars/avril) :

- Communications successives : aux établissements adhérents, aux délégués et sur le site Web « [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) ».
- Newsletter FISP Info n°26.
- Séances d'information prévues: Conférences des assurés en avril et novembre, Assemblée générale des Délégués.



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE SANITAIRE DE PREVOYANCE

**A l'attention des Adhérents de la FISP et à leur personnel :**

#### COMMUNICATION relative aux ajustements successifs des taux de conversion

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui leur est confié, les institutions de prévoyance du 2ème pilier doivent prendre les mesures nécessaires afin de répondre aux enjeux de leur mission en faveur de leurs assurées et assurés.

Comme vous le savez, votre Fondation FISP et son Conseil de Fondation ont toujours pour priorité de maintenir sur le long terme leur capacité à répondre aux besoins de leurs adhérents et de leurs personnels assurés, via des prestations de qualité, offertes durablement et de manière équitable.

Dans ce contexte, le Conseil de Fondation a donc décidé des mesures, objet de cette communication, afin de s'adapter, de manière raisonnable et dans le respect de l'engagement de « prendre soin » de ses parties prenantes, aux réalités d'évolutions démographiques incontournables. Ces ajustements ne remettent pas en cause l'attractivité des taux de conversion offerts par votre partenaire 2ème pilier, avec des valeurs qui restent parmi les meilleures références.

En complément aux informations prochainement disponibles sur le site internet [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) et le portail extranet assurés, et suite aux dernières actions menées par le Conseil de votre Fondation de prévoyance, la Commission communication de la FISP a préparé à votre intention des informations complémentaires que vous trouverez en annexe.

Ce document, également destiné à l'information des assurés, sera aussi accessible sur le site internet et le portail extranet assurés : afin de promouvoir sa consultation auprès de vos collaborateurs (ex. par affichage, intranet, ou en le distribuant avec les salaires), nous vous le transmettons également via ce mail, et restons à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Concernant ces futurs ajustements des taux de conversions décidés par le Conseil de Fondation, l'information sera également assurée via les autres supports de communication (Newsletter FISP Info n°26) et à l'occasion des prochaines rencontres prévues, dans le cadre du cycle de conférences destinées aux assurés (prochaine séance le 24 avril à Grandson) et de l'Assemblée des délégués de juin.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce message et vous prions de recevoir nos salutations respectueuses

FISP  
Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance

## But d'un ajustement des taux de conversion

En 2006 déjà, l'expert LPP suggérait un ajustement à la baisse des taux de conversion si la tendance de l'**augmentation de la longévité** continuait.

**Cette tendance s'est confirmée.**

**L'abaissement des taux de conversion permet :**

- de **diminuer le coût** des futures retraites; donc
- de **diminuer la provision** pour taux de conversion favorable
- et donc d'**améliorer le taux de couverture**, mais aussi
- de **mieux équilibrer la répartition** des financements entre les cotisants Actifs et les Rentiers.



## Calcul simplifié basé sur l'espérance de vie selon LPP 2020

### Exemple :

A **65 ans**, l'espérance de vie d'une femme est de 22 ans (en chiffre rond)

Ainsi, avec un capital épargne accumulé **CHF 400'000**, la FISP va payer durant **22 ans** une rente de retraite annuelle de **400'000 \* 6.37% = 25'480.- / an** ou **2'123.- / mois** + 13<sup>ème</sup> rente (non garantie) → **6.90%**

Cela représente un total à verser de : **22 x 2'123 x 12 = CHF 560'472.-** (sans 13<sup>ème</sup> rente)

Cela représente un total à verser de : **22 x 2'123 x 13 = CHF 607'178.-** (avec 13<sup>ème</sup> rente)

Pour réaliser cette performance, la FISP devrait donc réaliser un rendement de sa fortune de :

sans 13<sup>ème</sup> rente : **2.9%**

avec 13<sup>ème</sup> rente : **3.9%**

**Le rendement de la FISP est de 2.7% sur 10 ans (resp. 3.15% sur 20 ans);**

**L'intérêt crédité sur l'épargne est de 2.0% sur 10 ans (resp. 2.13% sur 20 ans).**

**L'excédent de rendement profite donc actuellement avant tout aux rentiers.**

## Modalités d'abaissement des taux de conversion

Afin de laisser le temps de réflexion aux Assurées et Assurés proches de partir en retraite, le taux de conversion sera abaissé progressivement selon l'agenda ci-après :

*(Rentés déterminées avec CHF 400'000 d'épargne accumulés à 65 ans.)*

	<u>Par an</u>	<u>Par mois</u>		
<b>Actuellement : 6.37% (garanti) soit :</b>	<b>25'480</b>	<b>2'123</b>	<b>+</b>	<b>13<sup>ème</sup> rente → 6,90%</b>
Dès 01.02.2025 : 6.30% (garanti) soit :	25'200	2'100	+	13 <sup>ème</sup> rente → 6,82%
Dès 01.02.2026 : 6.20% (garanti) soit :	24'800	2'067	+	13 <sup>ème</sup> rente → 6,72%
Dès 01.02.2027 : 6.10% (garanti) soit :	24'400	2'033	+	13 <sup>ème</sup> rente → 6,61%
<b>Dès 01.02.2028 : 6.00% (garanti) soit :</b>	<b>24'000</b>	<b>2'000</b>	<b>+</b>	<b>13<sup>ème</sup> rente → 6,50%</b>

L'ajustement du taux de conversion à la longévité représente donc, par rapport à la situation actuelle, un **abaissement de 5.8%** du montant de la rente de retraite.

## Calcul simplifié basé sur l'espérance de vie selon LPP 2020

Evolution de l'espérance de vie à 65 ans							FISP	
Bases	Année	Hommes	Femmes	(50 / 50) Mixte	Variation		Taux de conversion	Variation totale
					période	totale		
LPP	2000	17.76	21.09	19.43			7.20%	
LPP	2005	17.90	20.98	19.44	0.1%			
LPP	2010	18.93	21.42	20.18	3.8%			
LPP	2015	19.77	21.93	20.85	3.3%			
LPP	2020	20.42	22.20	21.31	2.2%	9.7%	6.50%	-9.7%

Le passage du taux de conversion historique de 7,2% en vigueur au début des années 2000 au taux de conversion visé de 6,5% n'est donc que le reflet de l'augmentation de l'espérance de vie à 65 ans.

**La FISP ajuste donc ses taux de conversion à l'évolution de la longévité.**

# Peer group

## Ajustements des taux de conversion



FISP

Plan de base, bonification épargne : 13.50%

Age début 25

Age fin 65

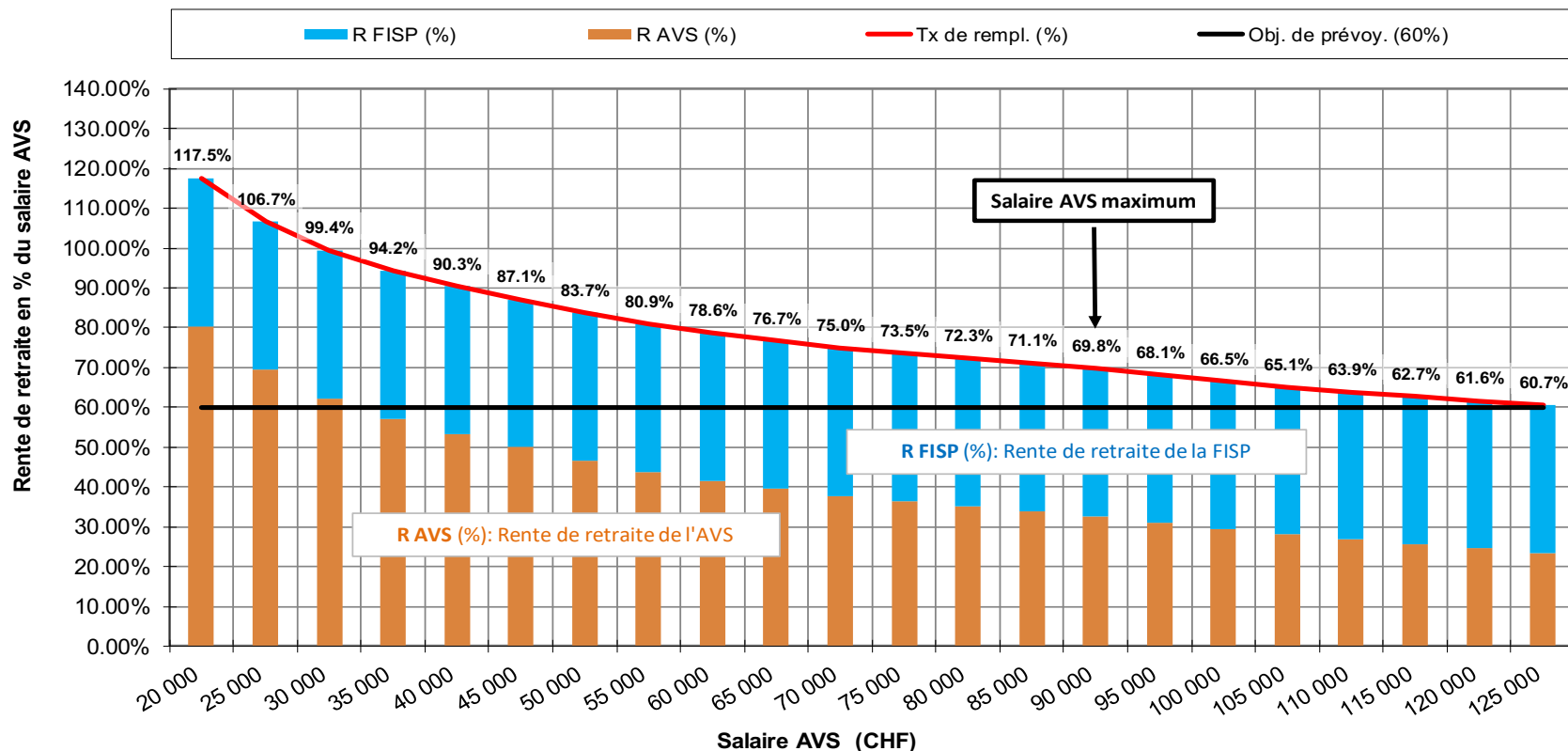
==> Taux de conversion : 6.37%

Hypothèse d'évolution

Taux d'intérêt: 0.00%  
Taux de progression salaires: 0.00%

Pourcentage de 13ème rente : 80.0%

FISP Prestations de retraite (règle d'or)



# Peer group

## Ajustements des taux de conversion



### FISP

Plan de base, bonification épargne : **13.50%**

Age début **25**

Age fin **65**

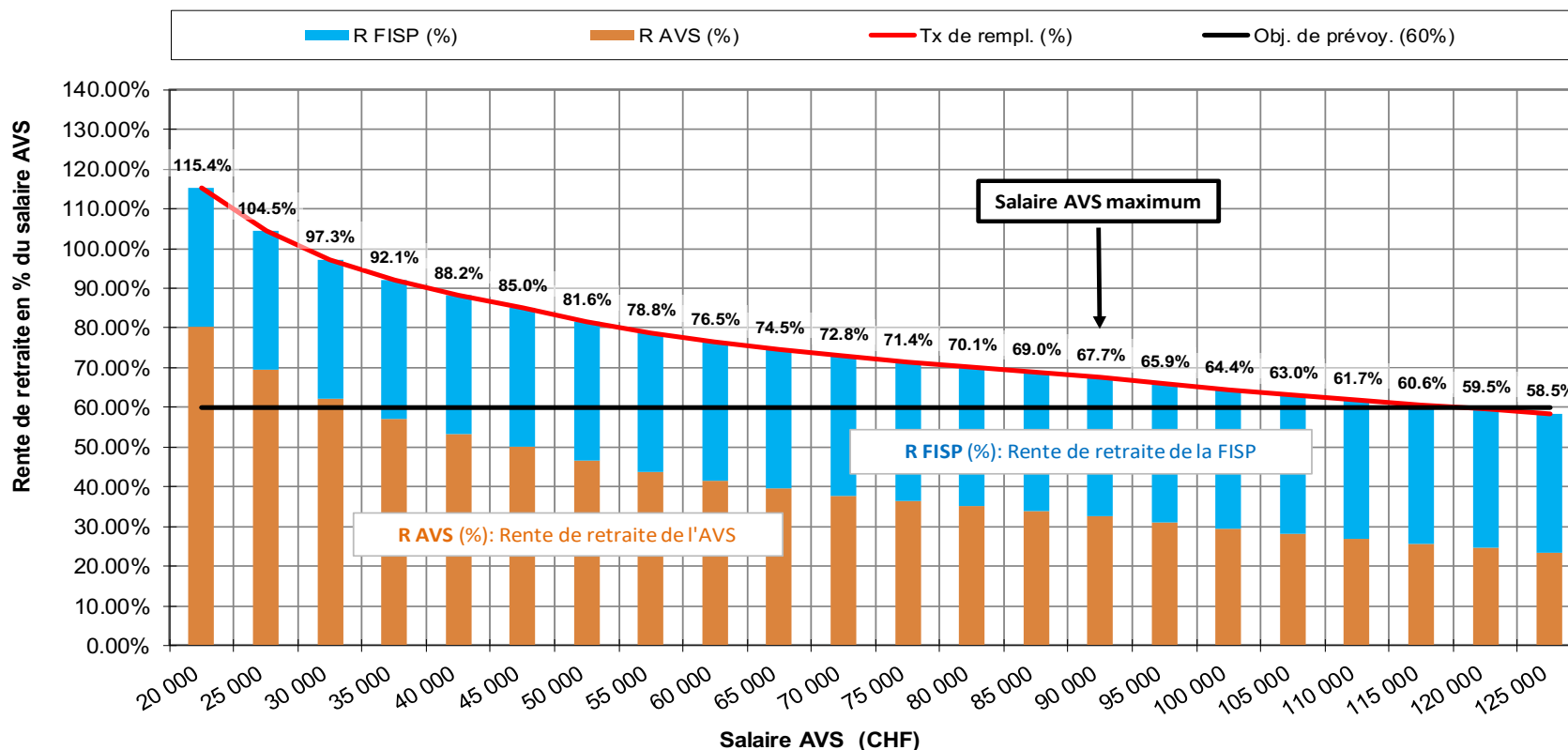
==> Taux de conversion : **6.00%**

### Hypothèse d'évolution

Taux d'intérêt: **0.00%**  
Taux de progression salaires: **0.00%**

Pourcentage de 13ème rente : **80.0%**

FISP Prestations de retraite (règle d'or)



# Peer group

## Ajustements des taux de conversion



### FISP

Plan de base, bonification épargne : **13.50%**

Age début **25**

Age fin **65**

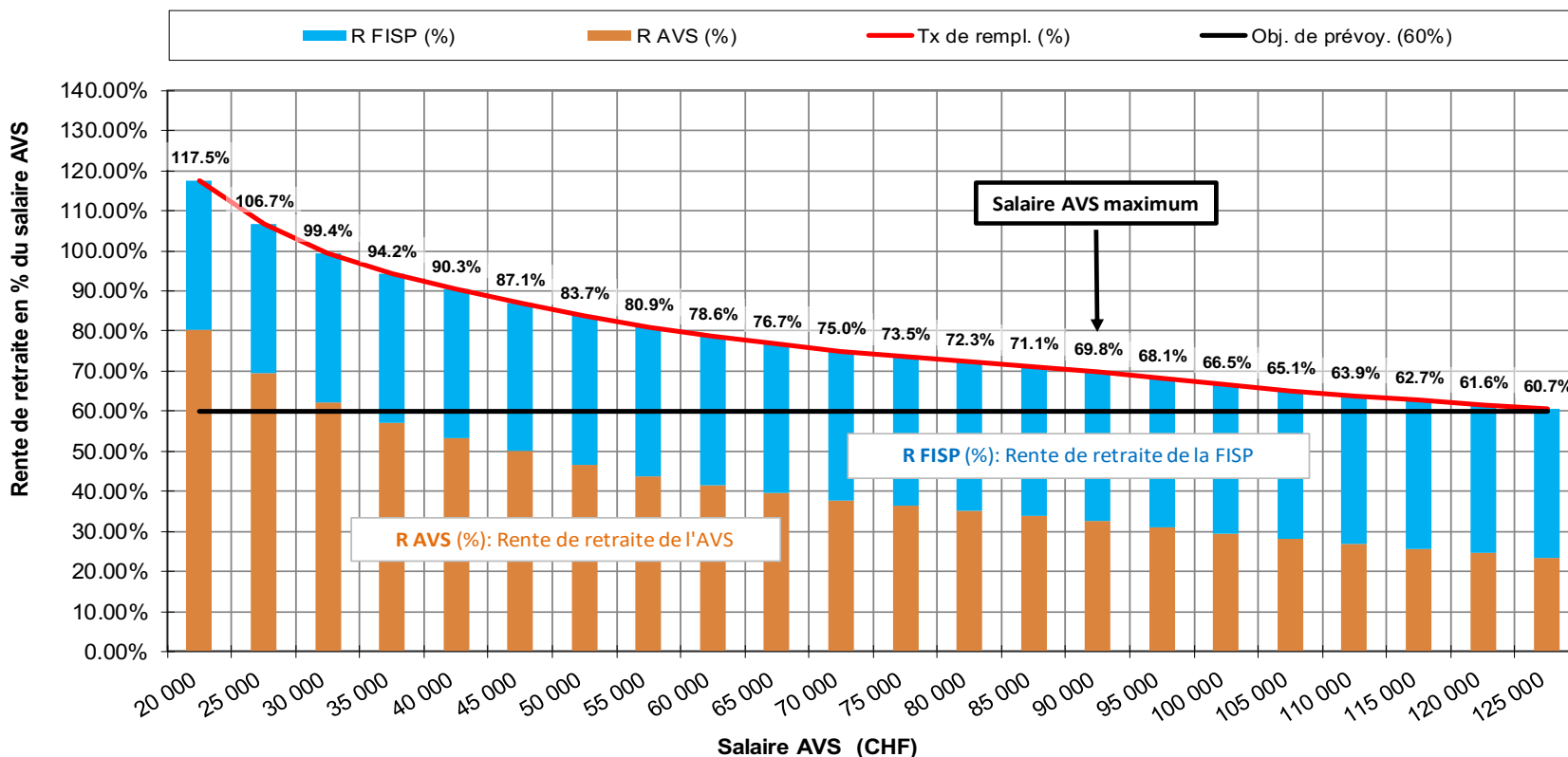
==> Taux de conversion : **6.00%**

### Hypothèse d'évolution

Taux d'intérêt: **0.30%**  
 Taux de progression salaires: **0.00%**

Pourcentage de 13ème rente : **80.0%**

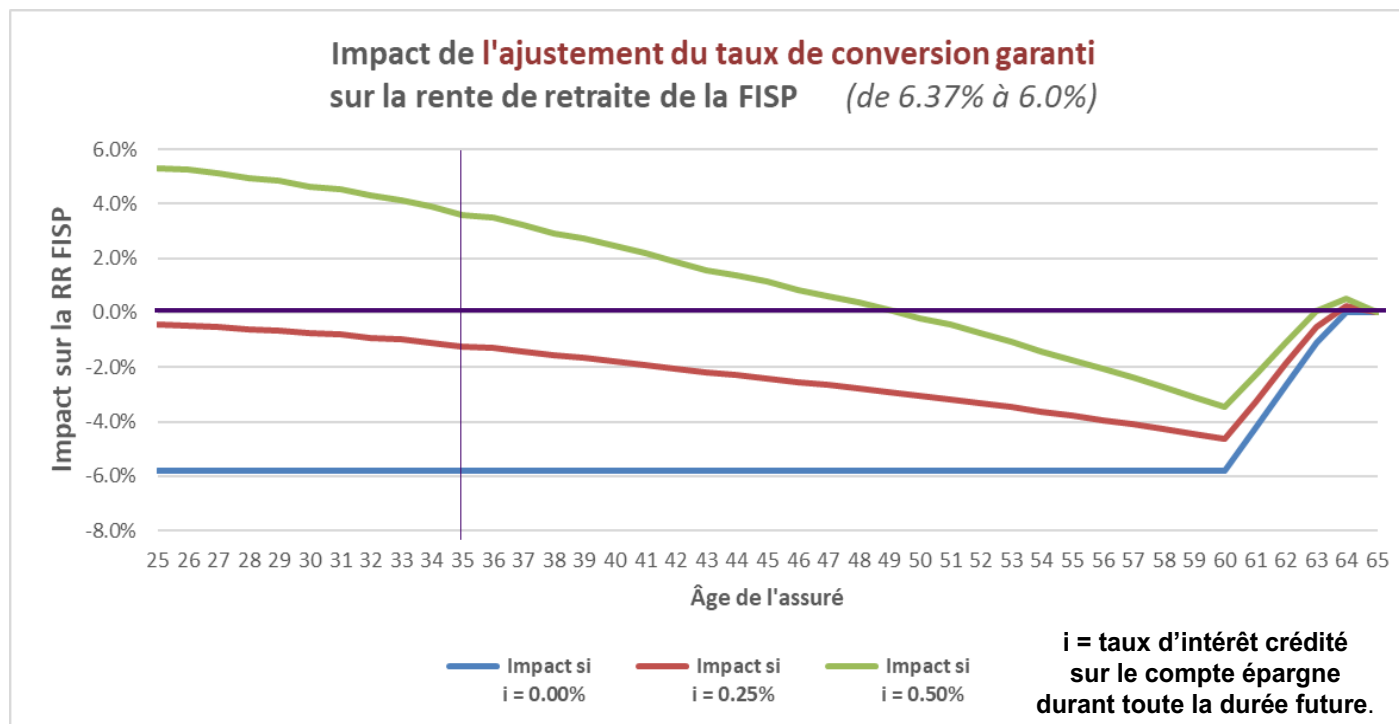
FISP Prestations de retraite (règle d'or)



# Peer group

## Ajustements des taux de conversion

### Compensation de l'ajustement via un meilleur intérêt sur l'épargne



**Intérêt supplémentaire permettant de compenser l'ajustement du taux de conversion (de 6.37% à 6.0%)**

à 25 ans :  
0.28%

à 35 ans :  
**0.32%**

à 45 ans :  
0.42%

à 55 ans :  
0.71%

Pour compenser l'ajustement du taux de conversion de 6.37% à 6.0%, par exemple pour :

un assuré âgé de **35 ans**, il faudrait créditer sur son compte épargne chaque année jusqu'à ces 65 ans **0.32%** d'intérêt en plus.  
(sur le graphique, **courbe rouge**, on voit que 0.25% n'est pas assez)

# Peer group

## Ajustements des taux de conversion



## Adaptation de l'article 3a de l'annexe au règlement

**Art. 3a Taux de conversion**  
(articles 11 lit. d) et 12.2 du règlement)

En cas de retraite à l'âge de	Jusqu'au 01.01.2025	dès le 01.02.2025	dès le 01.02.2026	dès le 01.02.2027	dès le 01.02.2028
70 ans	7.12%	7.05%	6.95%	6.85%	6.75%
69 ans	6.97%	6.90%	6.80%	6.70%	6.60%
68 ans	6.82%	6.75%	6.65%	6.55%	6.45%
67 ans	6.67%	6.60%	6.50%	6.40%	6.30%
66 ans	6.52%	6.45%	6.35%	6.25%	6.15%
<b>65 ans</b>	<b>6.37%</b>	<b>6.30%</b>	<b>6.20%</b>	<b>6.10%</b>	<b>6.00%</b>
64 ans	6.22%	6.15%	6.05%	5.95%	5.85%
63 ans	6.07%	6.00%	5.90%	5.80%	5.70%
62 ans	5.92%	5.85%	5.75%	5.65%	5.55%
61 ans	5.77%	5.70%	5.60%	5.50%	5.40%
60 ans	5.62%	5.55%	5.45%	5.35%	5.25%
59 ans	5.47%	5.40%	5.30%	5.20%	5.10%
58 ans	5.32%	5.25%	5.15%	5.05%	4.95%

A la **rente garantie** qui découle des taux de conversion du tableau

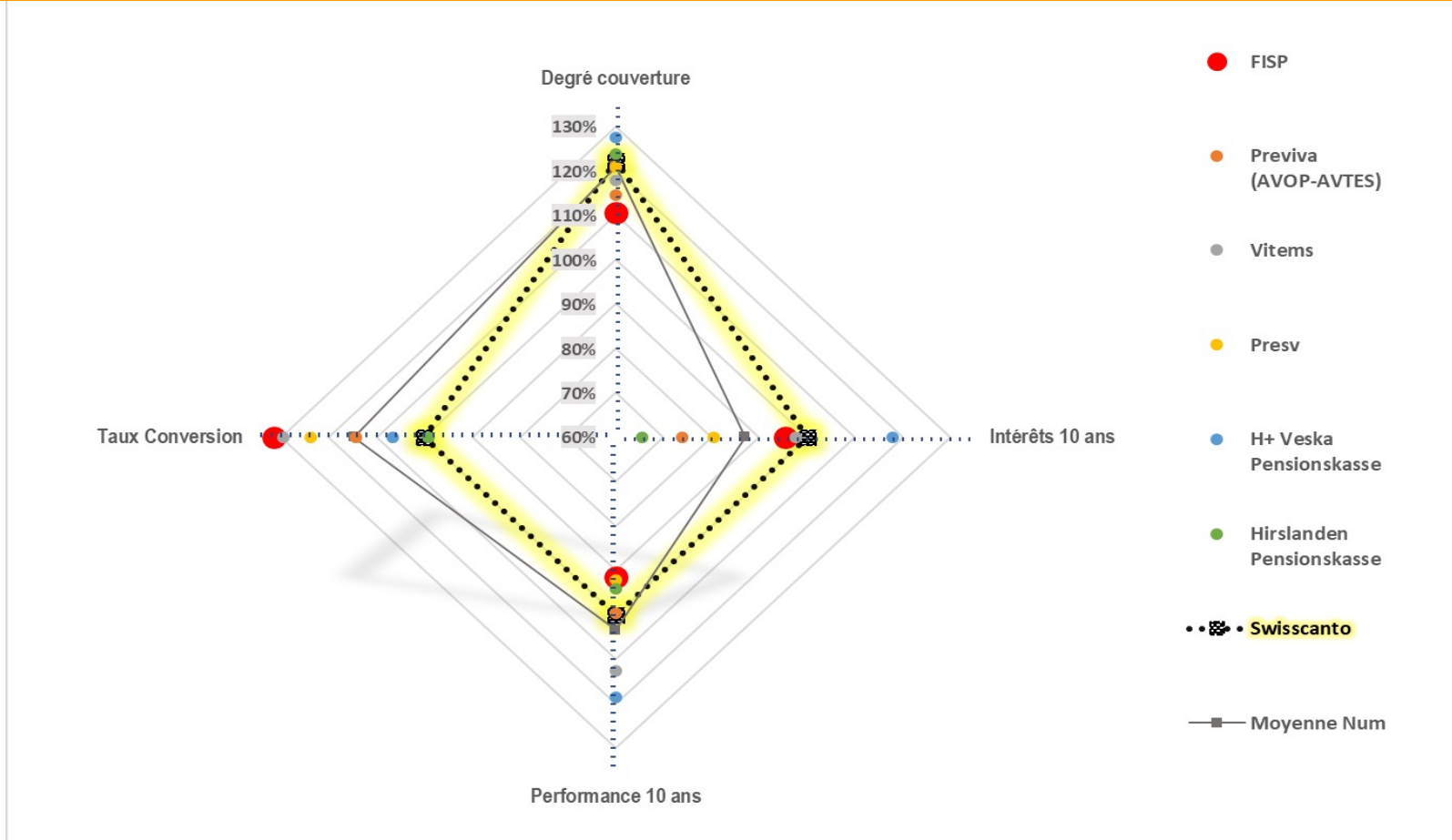
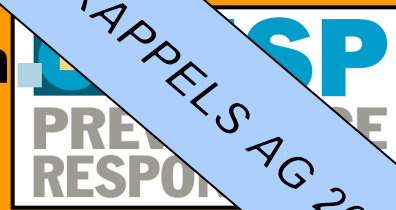
s'ajoute encore la **13ème rente** versée;

conformément à l'article 3b, de l'Annexe au Règlement.



# Peer group - 4 Facteurs clés de comparaison

## Ajustements des taux de conversion



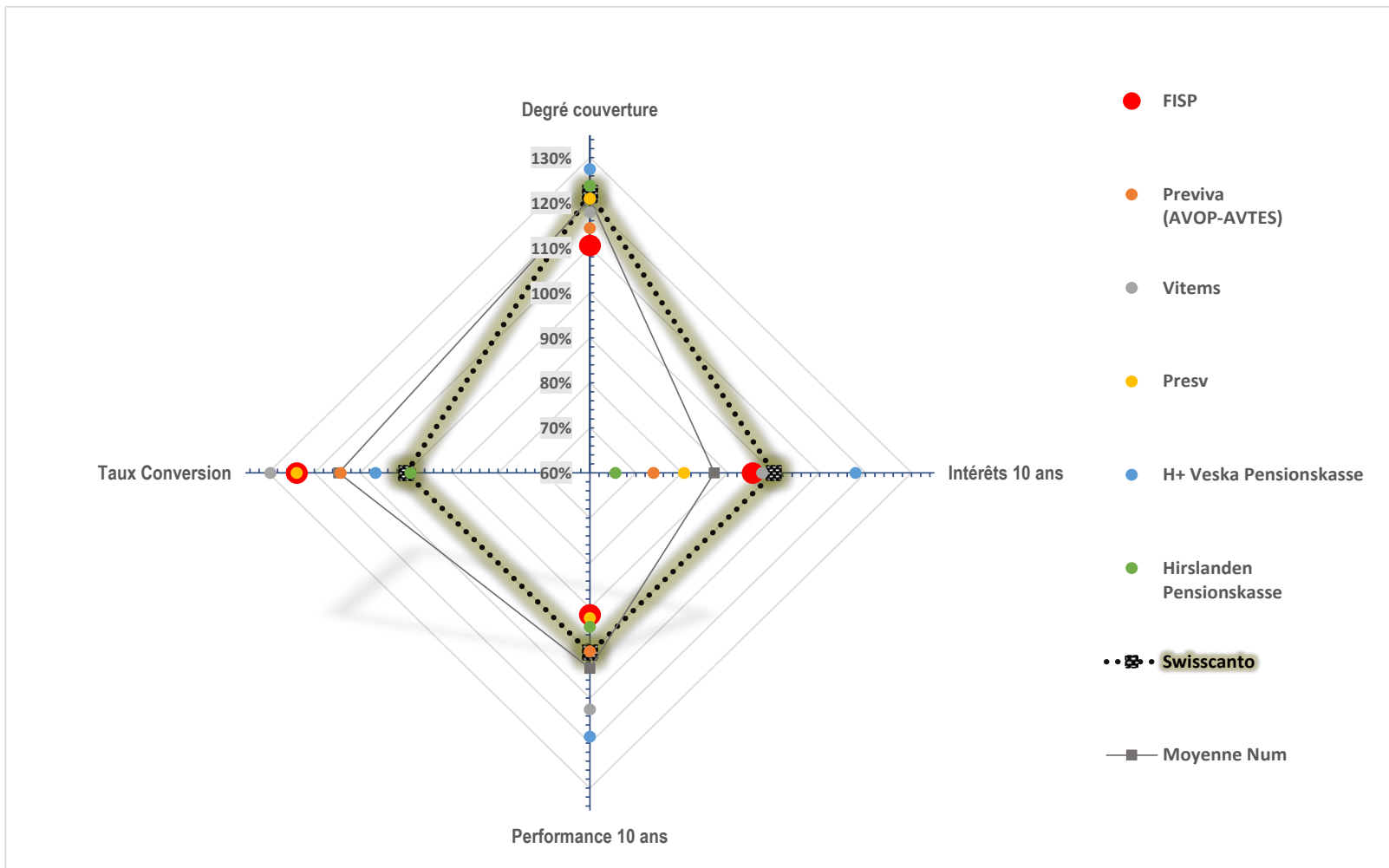
Le graphique ci-dessus indique les **3 paramètres principaux qui influencent le Degré de Couverture** d'une Caisse de pension.

1. Rémunération de l'épargne
2. Performance des placements
3. Taux de conversion



# Peer group Ajustements des taux de conversion

4 Facteurs clés de comparaison, Taux de conv. : **6.50%**



## Pour plus de détail :

Voir la communication transmise mi-mars 2024  
aux établissements adhérents :

**« Ajustements successifs des taux de conversion »**

Document disponible sur le site internet de la FISP :

[https://www.fisp.ch/fisp/docs/FISP\\_TauxConversion\\_CommunicationMars2024\\_V5.pdf](https://www.fisp.ch/fisp/docs/FISP_TauxConversion_CommunicationMars2024_V5.pdf)

# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



- 1) Introduction.
- 2) PV AG.
- 3) Présentation comptes, rapport de gestion.
- 4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.
- 5) Point de situation et actions.
- 6) **Divers et propositions individuelles.**

Président Conseil  
Président Conseil  
Direction + BfB  
BfB + WTW  
Direction & WTW  
**Président Conseil**

# Assemblée des délégués

Divers et propositions individuelles



**A vos agendas :**

- **Cycle de conférences 2024 : à Nyon le 20.11 (GHOL).**
- **Renouvellement du CF : lors de l'AG en juin 2025.**

# Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2024



Merci de votre attention.

Partageons le verre de l'amitié !